

Regroupement familial et vie privée familiale

Par lionele, le 12/03/2011 à 05:48

Bonjour,

j'avais fait un regroupement familial pour mes enfants et ils sont arrivés.

Maintenant, j'ai rencontré une femme de mon pays et nous nous sommes mariés ici en France et elle est sans papiers. Je voudrais savoir si elle peut rentrer au pays et je fais un deuxième regroupement familial pour elle, car j'ai entendu dire que le regroupement familial ne se faisait qu'une seule fois.

Merci d'avance pour vos réponses.

Lionele

Par chatona, le 12/03/2011 à 09:08

bjr si votre femme est rentré legalemnt en france munis d un visa elle n est pas obliger de retourneé dans son pays autant faire la demande a la prefecture avec son visa meme si il es perimé et pourvé vos 6 mois de vie comune bref cé long mais au moin elle es pres de vous ! de quel pays depender vous ?

Par lionele, le 12/03/2011 à 09:14

Bonjour et merci de m'avoir répondu si vite.

Effectivement, elle est rentrée en France avec un visa touriste qui est aujourd'hui périmé et nous pouvons prouver plus de 6 mois de vie commune.

Nous sommes du Cameroun. Mais ce que vous dites ne concerne t il pas uniquement les
couples mixtes (français et tétrager)?
Merci d'avance.

Lionele.

Par chatona, le 12/03/2011 à 09:21

ah sa je ne sais pas et je ne pense pas mais essaier kan meme car le regroupemnt familliale et longs tres long! aller vous renseigner a la prefecture mais avant sa prenez un bon avocat cé se que j ai fait moi meme moi je suis conjointe francais . je pense que cé possible vue que vous avez la carte de sejour votre conjoint peu benificier de la carte vie privé et familliale .